

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 57 (1931)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La maison universitaire suisse, à Paris.

Les journaux quotidiens ont annoncé que le Conseil fédéral a chargé le ministre de Suisse à Paris de signer le contrat avec la Fondation de la Cité universitaire, à Paris, pour la construction d'une « maison suisse ». Dans son numéro du 25 février dernier, la « Neue Zürcher Zeitung » retrace l'histoire de cette affaire. Primitivement, l'étude de la maison suisse devait faire l'objet d'un concours d'idées entre les architectes suisses domiciliés à Paris, mais, pour des raisons d'économie, on prit le parti de s'adresser à un seul d'entre eux et on choisit M. Le Corbusier qui présenta, le mois dernier, un projet qualifié par la « Neue Zürcher Zeitung » de « solution extraordinairement heureuse ». En conséquence, et sous réserve de quelques retouches peu importantes, on s'empressa de confier à M. Le Corbusier l'exécution de ce projet si bien adapté à sa destination.

Devis : 450 000 francs. Disponibilités : 475 000 francs, après paiement du terrain. La maison suisse sera implantée dans un site heureusement choisi, au voisinage des maisons japonaise, danoise et suédoise, assez discrètes, pour ne pas l'« écraser ».

Le projet de M. Le Corbusier est exposé au *Kunstgewerbemuseum* de Zurich, jusqu'au 15 mars, les jours ouvrables, de 10 à 12 h. et de 14 à 18 h., les dimanches, de 14 à 17 heures.

SOCIÉTÉS

Section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

*Rapport du président sur l'année 1930,
présenté à l'Assemblée générale du 26 février 1931.*

L'exercice qui vient de se terminer a apporté un très léger changement dans notre effectif : aux 127 membres inscrits à notre Section genevoise au 31 décembre 1929, nous avons pu ajouter au cours de l'année 6 noms nouveaux, soit 2 architectes et 4 ingénieurs. Nous avons également enregistré 2 transferts. M. William Dériaz a été transféré de notre Section à celle de Neuchâtel, et M. Ed. Meystre, Directeur de la C. G. N. à la Section vaudoise.

L'état numérique de notre liste de membres s'élève, au 31 décembre 1930, au total de 129, total auquel il faut ajouter 2 membres cantonaux. De ces 131 sociétaires, 44 sont architectes et 87 sont ingénieurs. Une fois de plus, votre Comité souhaite voir arriver de plus nombreux architectes dans notre milieu et se permet d'adresser à ses collègues d'instantes recommandations dans ce sens.

Il a été organisé, à partir du mois de janvier jusqu'aux vacances d'été 5 conférences, et 3 en automne 1930.

Les sujets traités présentant tous un réel intérêt ont été les suivants :

1. Causerie de M. H. Joukowsky, assistant au Musée d'Histoire naturelle : *Les terrains du plateau genevois et leur valeur au point de vue des fondations.*

2. Causerie de M. E. Juilliard, ingénieur et professeur à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne : *Quelques réflexions sur l'industrie électrique à l'Exposition de Barcelone* (avec projections).

3. *Quelques questions d'urbanisme*, sujet introduit par M. J. Boissonnas, Conseiller d'Etat et par M. Hæchel, directeur du Service du Plan d'extension (avec projections).

4. *La régularisation des lacs du Jura*. Conférence du Dr Kobelt, ingénieur au Service fédéral des Eaux (avec projections).

5. *La Fusion*, exposé de M. Boissonnas, Conseiller d'Etat.

6. Conférence de M. F. Turrettini, directeur de la Société genevoise des instruments de physique, ingénieur, sur la *Métrologie industrielle* (avec projections).

7. Conférence de M. Decoppet, ingénieur de la Société Brown, Boveri : *La centrale hydroélectrique de Rybourn-Schwærstadt*, avec projection d'un film.

8. Pour remplacer, au dernier moment, un conférencier malade, une causerie de M. Magnat, secrétaire de « L'Oeuvre », sur le sujet suivant : *Le visage, expression plastique du visage* (avec projections).

9. Et pour terminer, l'intéressante conférence de M. Le Coultre, ingénieur, professeur au Technicum de Genève, sur les *Centrales hydro-électriques de la Société méridionale d'électricité* (avec film). Cette causerie a eu lieu dans la salle de la Société des Arts, à l'Athénée, la Classe de l'Industrie et du Commerce ayant bien voulu nous inviter.

En outre, durant l'année, nous avons été également conviés par la Classe de l'Industrie et du Commerce à une conférence de M. W. Borel, ingénieur forestier sur le *Régime des eaux et des forêts*, et à une conférence de M. A. Knapen, ingénieur professeur et inventeur belge, sur l'*Hygiène de l'habitation et de ses occupants*. Cette séance a eu lieu au Cinéma du Molard, avec l'autorisation du Conseil Administratif.

Notre Section a visité l'exposition des plans du *Concours d'aménagement de la Rive droite*¹, à cette occasion M. Hæchel a bien voulu se charger de nous donner quelques renseignements et explications sur ce concours.

La participation aux séances est insuffisante. Nous déplorons l'indifférence de beaucoup de nos membres à l'égard de notre Société. Si nous devons relever cette ombre, mentionnons par contre, l'esprit de bonne entente de notre Section. Cet esprit de camaraderie et de cordialité est un facteur très heureux qui encourage votre Comité et facilite toutes les discussions d'ordre administratif ou technique.

L'activité de notre Section ne s'est pas limitée à nos séances. Les relations avec la Société suisse des ingénieurs et des architectes et avec les autres Sections ont été maintenues.

L'Assemblée des délégués du 27 septembre, à Saint-Gall, a donné lieu à une manifestation intéressante où s'est affirmée la vitalité de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Notre groupe genevois a été représenté par sa délégation au complet, soit quatre membres. Le compte rendu de ces réunions ayant paru dans nos organes, et un rapport oral vous ayant été fait, nous nous dispensons de reprendre ici les décisions intervenues.

Je me fais un plaisir de remercier mes collègues du Comité de leur précieuse collaboration et de l'excellent esprit qui les anime chaque fois que nous devons nous rencontrer.

Vous savez que d'après nos statuts le nouveau Comité n'est éligible que l'an prochain. A moins que vos intentions soient différentes, le Comité actuel est prêt à remplir son mandat encore une année en ayant pour but de faire son possible pour continuer à accomplir la tâche intéressante dont vous l'avez chargé.

Le président : M. TURRETTINI.

Section neuchâteloise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

*Rapport du Comité sur l'exercice 1930
présenté à l'Assemblée générale du 10 février 1931.*

Messieurs et chers Collègues,

L'article 7 des Statuts de notre Section prévoit qu'une Assemblée générale a lieu « dans la règle » chaque année. Ce « dans la règle » laisse supposer qu'il pourrait y avoir des exceptions. Votre Comité n'a cependant pas voulu déroger à ce qui s'est fait jusqu'ici, d'autant plus que, nommé il y a deux ans, le scrutin doit être ouvert, en 1931, pour son renouvellement.

Nous avons débuté, l'année dernière, avec 42 membres, et nous nous trouvons 44 à la fin de l'exercice, dont 17 architectes et 27 ingénieurs. Quatre admissions ont été faites, dont trois transferts d'autres Sections. Ce sont MM. Paccanari, Schenk, Dériaz et Bischoff, tous ingénieurs. D'autre part, nous avons eu le chagrin de perdre deux collègues, MM. Yon-

¹ Les projets primés à ce concours ont été reproduits dans les numéros du 5 et du 19 avril et du 3 mai 1930 du *Bulletin technique*. (Réd.)

ner et Savoie, architectes. Il serait, croyons-nous, possible d'arriver au chiffre de 50 membres et nous voulons mettre cette tâche sur la conscience du nouveau Comité qui sera nommé ce soir.

La Section a tenu huit séances en 1930. A l'exception d'une seule, elles ont toutes été précédées ou suivies du souper traditionnel. Une excursion hors les murs nous a conduits à Aarberg, pour visiter la Sucrierie bernoise, en pleine activité, c'est-à-dire au moment de la rentrée des betteraves. Ceux qui ont eu la bonne fortune d'y participer en sont revenus enchantés, et vivement impressionnés par l'importance considérable de cette fabrication, unique en son genre dans notre pays.

Dans la dernière séance de l'exercice 1929, tenue le 10 décembre, au cours de laquelle le vaste problème des voies de communication entre le Haut et le Bas de la Ville, et vice-versa, avait été abordé et discuté, vous aviez décidé de renvoyer toute la question à l'étude du Comité, le chargeant de préparer la matière en vue de prochaines séances. Votre but était d'arriver à ce que la Section puisse éventuellement prendre position et formuler un préavis à l'autorité communale.

Vous aviez également autorisé votre Comité à s'adjoindre quelques membres pour l'éclairer et seconder ses efforts.

Cette décision a eu une grande portée sur l'activité de la Section en 1930 et votre bureau, renforcé de MM. Elske, ingénieur, Méan, ingénieur cantonal, Vittoz, ingénieur communal et Studer, ingénieur, n'a pas tenu moins de douze séances.

Abordant sa tâche dès le 9 janvier et estimant que le premier objectif devait être la question brûlante des communications aux abords de la gare C. F. F., le Comité s'est tout de suite trouvé en présence d'une motion de nos collègues architectes, demandant de n'y pas toucher avant la fermeture du concours d'architecture qui venait d'être ouvert par les C. F. F. en vue de la construction d'un nouveau bâtiment aux voyageurs. Force fut donc de s'incliner, ce qui paralysa toute action jusqu'à fin mai.

Mise au courant, la Section prit acte de cette situation et décida de faire une démarche auprès de la Direction des Travaux publics, afin d'obtenir que l'avancement des travaux en cours, à la gare C. F. F., laisse intacte la question des communications dans ses abords, jusqu'au moment où les projets de concours¹ aient pu être examinés. Cette démarche fut faite avec succès le 3 mars.

Dans cette affaire de la nouvelle gare de Neuchâtel, la Section avait déjà nettement pris position en 1925 et l'avait fait connaître à l'autorité communale, avant son vote en faveur d'un bâtiment aux voyageurs construit au niveau des voies. Elle n'en a pas moins laissé le concours d'architecture se faire sur une donnée qu'elle avait jugé défavorable aux intérêts de Neuchâtel. Il faut ajouter ici, que l'on pouvait escompter la possibilité de voir surgir, au concours ouvert, un projet intéressant, apportant une solution nouvelle inattendue. C'est bien ce qui se produisit, alors même que le programme dressé par le jury était des plus restreint.

Le 18 juillet, la Section estimant que le projet non primé de notre collègue M. Edmond Boitel, architecte, renfermant une idée permettant la sauvegarde du grand passage sous les voies C. F. F., jugé indispensable à l'amélioration des communications entre les quartiers suburbains et la Ville, en passant par la gare, décidait d'envoyer une lettre au Conseil communal pour lui faire entrevoir la possibilité de « réserver l'avenir ». Ce projet consistait à reporter sur l'abaissement de la dernière section de l'Avenue de la Gare la dépense prévue pour le rélargissement de l'actuel passage de la Route des Montagnes et permettait d'entreprendre ensuite, sans difficulté, la création du grand passage sous-voies qui est le nœud de la question des communications.

Réunie encore une fois le 19 août, la Section décida de ne pas expédier la lettre dont le texte lui était soumis, mais plutôt, sur la proposition de M. Studer, ingénieur, d'envoyer une délégation au Conseil communal, pour lui exposer, avec

plans, études, et même à l'aide d'une maquette, les pressantes recommandations votées à l'unanimité par la Section.

Cette délégation, composée de MM. Rychner, Boitel, Béguin, Matthey, Studer, Calame, de Bosset et Tripet, fut reçue le 26 août à l'Hôtel de Ville par le Conseil communal au complet, accompagné par M. Savary, directeur du 1^{er} arrondissement C. F. F. à Lausanne.

Le préavis de la Section fut exposé par le président, qui conclut en suppliant l'autorité communale, avant qu'il soit trop tard, et malgré le trouble que cela pouvait entraîner dans l'avancement des travaux, de mettre rapidement à l'étude les propositions que les techniciens se permettaient de lui faire, dans une question d'intérêt aussi général pour l'avenir de la Ville ; en outre, il l'assurait de la collaboration dévouée de toute la Section. MM. Studer et Béguin appuyèrent encore sur la nécessité de remettre la question à l'étude. Le Conseil communal répondit que nos propositions seraient examinées par la Direction des Travaux publics, alors même qu'il fût bien tard pour revenir sur une décision prise en 1926 par le Conseil général. M. le Directeur du 1^{er} arrondissement C. F. F., tout en louant la collaboration de la S. T. A. à la solution du problème, nous engagea à nous montrer beaux joueurs, en renonçant à une intervention tardive, et plaida le retard considérable que subirait la mise en chantier des travaux. Pour être complet, ajoutons que l'expropriation de l'emprise dans la Grande Rochette venait d'être terminée.

Comme on vient de le rappeler, nous avions décidé de jeter du lest, en constatant que le projet de notre collègue Boitel permettait de s'accommoder, à la rigueur, d'une gare construite au niveau des voies. Nous avions donc renoncé à défendre une gare à deux paliers, unique solution donnant entière satisfaction tant pour le présent que pour l'avenir.

Dans les jours qui suivirent, notre collègue Boitel travailla encore ardemment son projet et arriva à démontrer la possibilité d'une place de gare inclinée au 5 %, ce dont il fut donné connaissance à l'autorité. Lorsqu'enfin le rapport du Conseil communal, du 17 novembre, fut imprimé, nous fîmes connaître nos projets aux trois groupes politiques du Conseil général et finalement à la presse, qui voulut bien publier notre Mémoire et reproduire nos plans.

Tous les efforts déployés, d'une façon toute désintéressée, pour faire aboutir nos projets, vinrent se briser contre la décision du Conseil général du 24 novembre 1930, qui vota le maintien de celle déjà prise en 1926, c'est-à-dire d'en rester au projet minimum, dénommé Projet N° 2.

A aucun moment, la collaboration que nous avions offerte loyalement au Conseil communal ne fut requise. Fut-elle jugée superflue ? On serait autorisé à l'admettre. Constatons, pour conclure, que la technique ne fut pas à l'honneur à Neuchâtel en 1930 et laissons à la génération future le soin de juger si nous avons eu tort ou raison de pousser à une dépense trouvée exagérée et inopportune par les pouvoirs publics.

Maintenant que la question de la gare est réglée, le Comité reste chargé d'étudier celle des voies de communication entre la Ville et les Pares et vice-versa. Il appartiendra à celui que vous nommerez ce soir de reprendre cette affaire.

Comme vous venez de l'entendre, l'année qui vient de s'écouler a été bien remplie et il n'est pas resté beaucoup de temps pour s'occuper d'autre chose.

Cependant, le 28 janvier, nous avons entendu une causerie de notre collègue M. J. Béguin, architecte, sur « l'esthétique des grues mécaniques » et le 25 mars une conférence bien documentée de M. le Dr Kobelt, chef de section au Service fédéral des eaux, sur le sujet de « La régularisation des lacs du Jura », à laquelle nous avions invité M. le Conseiller d'Etat Henri Calame, chef du Département des Travaux publics et M. le conseiller communal Alfred Guinchard, directeur des Travaux publics, ainsi que des délégués des Communes riveraines d'Auvernier et de Saint-Blaise.

Vous avez encore donné votre viatique à la nouvelle Série de prix des maîtres plâtriers et peintres, sous la formule : « Approuvé par la Section de Neuchâtel de la Société suisse des ingénieurs et des architectes ».

Et le 16 décembre, nous avons accepté l'aimable invitation à visiter le très moderne bureau de réclame de l'Electricité neuchâteloise et entendu, le soir, une causerie de notre collègue

¹ Les projets présentés à ce concours ont été reproduits dans les numéros du 18 octobre, du 15 et du 29 novembre 1930 du *Bulletin technique*. (Réd.)

M. L. Martenet, ingénieur, sur : « Le développement pris par notre Service communal de l'électricité », suivie de projections cinématographiques documentaires et amusantes.

Nous remercions sincèrement tous ceux de nos collègues qui se sont dépensés pour nous apporter leur active collaboration.

A chaque séance, le président n'a pas manqué de vous faire part des communications du Comité central, ce qui vous a donné l'occasion d'être tenus au courant de diverses questions, en particulier de celle de la « Protection des titres d'ingénieur et d'architecte ». La Section n'a pas été représentée à l'Assemblée des délégués de Saint-Gall, qui tombait dans un moment où nous étions absorbés par la campagne de la gare.

Encore un mot à propos de la Maison bourgeoise. Le volume *Neuchâtel* arrive à chef, c'est-à-dire que les planches sont en ce moment toutes imprimées. Le texte ébauché par la Commission de la Maison bourgeoise a été remis au professeur d'histoire M. Heddy Bauer, qui le met au point et va le livrer au premier printemps.

Et maintenant, votre Comité, ayant terminé sa période administrative de deux ans, se présente devant vous avec le sentiment d'avoir fait ce qu'il a pu, tant pour agrémer nos séances que pour représenter et faire valoir vos décisions au dehors. Dans ce domaine, le succès, hélas ! n'a pas répondu à ses efforts, mais nous nous empressons d'ajouter que cela ne doit ni nous décourager, ni nous détourner de notre devoir. Il y aura lieu, probablement, de s'y prendre autrement dans la suite, lorsque nous estimerons devoir faire passer nos idées.

En vous priant d'excuser la longueur de ce rapport, il est temps que nous passions la barre à une autre équipe qui, mieux que nous, saura conduire notre barque à travers les vagues de la politique.

Au nom du Comité :

Le secrétaire : J. BÉGUIN. Le président : PH. TRIPET.

Le nouveau Comité de la Section neuchâteloise de la S. I. A. est composé comme suit : MM. Jacques Béguin, architecte, président ; E. Calame, architecte ; R. Guye, ingénieur ; Ch.-H. Matthey, architecte et H. Rychner—ingénieur.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

(Section S. I. A.)

Assemblée générale.

Samedi 7 mars, à 16 h. 15, à la Salle Tissot (Palais de Rumine).

Ordre du jour : 1. Constitution du Comité. — 2. Nomination des délégués. — 3. Questions administratives. — 4. Admissions. — 5. Divers.

L'assemblée sera suivie d'un rapport et d'une discussion sur le nouveau règlement du plan d'extension établi par la Commission extra-parlementaire et devant servir de base au concours d'idées pour le plan de Lausanne.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communication du secrétariat.

Les membres de la S. I. A. ont reçu ces derniers jours une formule pour la mise au net de la liste des membres et l'étude de la question de la protection des titres d'ingénieur et d'architecte.

Le Secrétariat prie les membres de la S. I. A. de bien vouloir lui retourner cette formule dûment remplie d'ici au 28 février au plus tard.

La documentation recueillie doit servir à préparer la nouvelle liste des membres et à établir une statistique des différentes professions représentées au sein de la S. I. A.

CARNET DES CONCOURS

Concours d'idées pour l'étude du plan d'extension du territoire de Renens et environs.

Peuvent seuls participer au concours : a) les ingénieurs, architectes et géomètres suisses, quelle que soit leur résidence ; b) les ingénieurs et architectes étrangers exerçant leur profession, sous leur responsabilité, en Suisse française, depuis trois ans au moins ; c) les techniciens et employés dessinateurs suisses, quelle que soit leur résidence. Les employés travaillant chez un patron admis à participer au concours ne pourront concourir qu'autorisés par leur employeur.

Jury : J. Magnenat, syndic de Renens, président ; A. Barraud, ingénieur et géomètre officiel, à Renens, C. Coigny, architecte, à Vevey ; G. Hämmerli, architecte de la Ville de Lausanne ; H.-R. von der Muhl, architecte, à Lausanne.

Terme : 1^{er} juin 1931.

Récompenses : 7000 fr. pour cinq projets au plus.

Programme et documents annexes, en vente au prix de 25 fr. au Greffe Municipal de Renens.

S. T. S.	Schweizer. Technische Stellenvermittlung Service Technique Suisse de placement Servizio Tecnico Svizzero di collocamento Swiss Technical Service of employment
-----------------	---

ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telefon : Selnau 25.75 — Telegramme : INGENIEUR ZÜRICH

Gratuit pour tous les employeurs.

Nouveaux emplois vacants :

Maschinen-Abteilung.

85. Jung. Heizungs-Techniker für Berechnungen und Entwürfe nach Mittelfrankreich. Einige Kenntnisse im franzö. erwünscht.

91. Tücht. Zeichner ev. Techniker für Schemata nach Angabe, mit guten Kenntnissen in Elektrotechnik und Ausarbeitung v. Listen, deutsch und franzö. Alter 20-30 J. Dauerstelle. Kt. Bern.

97. Technicien en chauffage central pour maison à Genève.

99. Technicien en chauffage pour la France. Entrée au plus tôt.

105. Jüng. Maschinen-Ingenieur mit Erfahrung im Konstruieren möglich. Textilmaschinen. Kt. Zürich.

107. 2-3 tücht. Ingenieure oder Techniker mit Erfahrungen a. d. Gebiete der Warmwirtschaft und mögl. d. deutsche und franzö. Sprache beherrschend. Französ. Firma. Nordwestschweiz.

111. Dipl. Techniker als Fahrkontrollleur II. Kl. mit Praxis im Automobil- und Werkstattebetrieb ; gute Kenntnisse der versch. Wagenmarken, Fahrkenntnisse, Gewandtheit in deutsch, franzö. italien. erw. Baldmögl. Bern.

113. Elektro-Ingenieur für elektr. Bahnen mit mehrjähr. Erfahrng. in selbständ. Projektierung und Bearbeitung von Fahrzeugen und station. Anlagen für elektr. Bahnen sowie v. vollständ. Bahn-Elektrifikationen. Deutsch, franzö., und englisch erw. Ausweise über bisherige Praxis verlangt. Deutsche Schweiz.

117. Chimiste dipl. de la partie matières colorantes ou produits de synthèse organique. France.

Bau-Abteilung.

158. Technicien de génie civil ayant bonne expér. des travaux publics, pour la direction d'un grand chantier dans le Jura Bernois. Langue française indispensable.

160. Bauführer nur 1. Kraft für grossen Geschäftshausbau in Bruxelles (Beaufsichtigung und Kontrolle der Arbeiten sowie Abrechnung.) Bedingung : vollkommene Beherrschung des franzö., mit belgischen Verhältnissen bekannt. Schweizermeldung.

178. Dessinateur-architecte capable et sérieux, France (voisinage Suisse), très bon dessinateur d'environ 25 ans.

122. Chef de chantier général au cour. des travaux suivants : Battage de palplanches métalliques, dragage sous l'eau, travaux au scaphandrier, béton immergé à 10 m de profondeur, travaux de démolition sous l'eau, env. 10 000 m³, construction d'écluse, de bajoyers et murs. Allemand indisp. Français facultatif. France. Entrée immédiate.

124. Chef pour les travaux de démolition mentionnés ci-dessus (N° 122) capable et énergique. Allemand indispens. Français facultatif. France.

126. Chef pour travaux de maçonnerie sous et sur l'eau, homme énergique, capable. Connaissance de l'allemand indispensable. Français facultatif. Entrée immédiate. France.

202. Jeune Ingénieur, venant de sortir ou sortant de l'E. P. F. en 1931 et connaiss. le béton armé, pour bureau d'Ing. en Suisse romande. Français indispensable.